ICS: 53.020.30

norme belge enregistrée

NBN EN 13155/A1

1e éd., novembre 2005

Indice de classement: E 52

Appareils de levage à charge suspendue - Equipements amovibles de prise de charge

Hijskranen - Afneembare hijsgereedschappen

Cranes - Non-fixed load lifting attachments

Autorisation de publication: 30 septembre 2005

La présente norme européenne EN 13155/A1:2005 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).

Institut belge de normalisation (IBN), association sans but lucratif
avenue de la Brabançonne 29 - 1000 BRUXELLES - téléphone: 02 738 01 12 - fax: 02 733 42 64
e-mail: info@ibn.be - IBN Online: www.ibn.be - CCP. 000-0063310-66

© IBN 2005

Prix: groupe 7

ICS: 53.020.30

Geregistreerde Belgische norm

NBN EN 13155/A1

1e uitg., november 2005

Normklasse: E 52

Hijskranen - Afneembare hijsgereedschappen

Appareils de levage à charge suspendue - Equipements amovibles de prise de charge

Cranes - Non-fixed load lifting attachments

Toelating tot publicatie: 30 september 2005

Deze Europese norm EN 13155/A1:2005 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).

Belgisch instituut voor normalisatie (BIN), vereniging zonder winstoogmerk
Brabançonnelaan 29 - 1000 BRUSSEL - telefoon: 02 738 01 12 - fax: 02 733 42 64
e-mail: info@bin.be - BIN Online: www.bin.be - prk. 000-0063310-66

© BIN 2005

Prijsgroep: 7

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN 13155:2003/A1

Août 2005

ICS 53.020.30

Version Française

Appareils de levage à charge suspendue - Equipements amovibles de prise de charge

Krane - Lose Lastaufnahmemittel

Cranes - Non-fixed load lifting attachments

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 13155:2003. Il a été adopté par le CEN le 24 juin 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 2005 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 13155:2003/A1:2005 F

Sommaire

Page

Avant-propos **3**
1 Modification Générale **4**
2 Modification de l'avant-propos **4**
3 Modification de l'Article 2 ..... **4**
4 Modification de 5.2.5.3 ..... **4**
5 Modification de 7.1 Notice d'instructions **4**
6 Modification de 7.2 Marquage **4**
7 Modification de A.1.1 Cas de charge **4**
8 Modification de C.10.1 Procédure **5**
9 Modification de C.10.2 Critères d'acceptabilité **5**

Avant-propos

Le présent document (EN 13155:2003/A1:2005) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 147 “Appareils de levage à charge suspendue - Sécurité”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cet amendement à la Norme européenne EN 13155:2003 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Février 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Février 2006.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

1 Modification Générale

Changer à chaque apparition « document » en « Norme européenne », lorsque la norme se réfère à elle-même.

2 Modification de l'avant-propos

Amender le dernier paragraphe pour lire comme suit :

3 Modification de l'Article 2

Amender le paragraphe normalisé comme suit :

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

4 Modification de 5.2.5.3

Supprimer le mot « carré » dans le dernier alinéa au-dessus de la note.

La phrase doit donc se lire : « …ne doit présenter d'ouvertures latérales et inférieures de plus de 50 mm ».

5 Modification de 7.1 Notice d'instructions

En 7.1.2.1, ajouter un nouveau point à la liste :

h) l'importance de la WLL min.'

6 Modification de 7.2 Marquage

En 7.2.2.1, ajouter un nouveau point à la liste :

f) sur les pinces à tôles, les WLL min. et max.

7 Modification de A.1.1 Cas de charge

Modifier l'équation de la manière suivante :

$$X = S_{DL} + 2.S_{WLL}$$

8 Modification de C.10.1 Procédure

Remplacer l'équation :

$$Fa // = \mu PS$$

par l'équation suivante :

$$Fa // = \mu (PS - WLL\ g \cos \alpha)$$

9 Modification de C.10.2 Critères d'acceptabilité

Remplacer l'équation :

$$Fa // = \mu PS \geq 2\ WLL\ g \sin \alpha$$

par l'équation suivante :

$$Fa // = \mu (PS \geq WLL\ g \cos \alpha) \geq 2\ WLL\ g \sin \alpha$$